

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 AVRIL 2026 A 19 HEURES 30

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs ABONDANCE Paul, BARET André, CHARRIERE Alain, FRAISSARD Alain, GOMBERT Pierre-Alain, ROMANET Joël, TERRAZ Jean-Pierre

Mmes ABONDANCE Monique, HARQUIN Alix, RIMBOUD Laetitia, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : néant

EXCUSE(E) S : néant

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 20.03.2026.

DOSSIERS D'URBANISME

Mr le Maire explique aux nouveaux élus que les dossiers de permis sont déposés en mairie mais instruits systématiquement par l'ADS. En revanche, les dossiers de déclaration de travaux sont instruits par la commission communale d'urbanisme mais peuvent également être envoyés à l'ADS pour instruction lorsque ceux-ci sont considérés comme complexes.

Après étude par la commission communale d'urbanisme du précédent conseil municipal, le dossier suivant a reçu un avis favorable :

- **COINDET Marc** : DP pour l'installation d'un abri de jardin sur le terrain cadastré ZN 231 situé 79 rue de la mairie.

Le dossier DP ci-après ayant été jugé trop complexe pour instruction par la commission d'urbanisme, a été instruit par le service ADS-APTV et a reçu un avis favorable :

- **POURCEL Félix** : DP pour la fermeture sous la terrasse par des planches en bois du bâtiment cadastré ZA 164 situé 11 impasse du char.

❖ **Exercice du droit de préemption :**

Mr le Maire informe de la réception de 4 DIA (déclaration d'intention d'aliéner), pour lesquelles il n'a pas été fait préemption :

- Vente des parcelles ZN 512, ZN 778, ZN 780
- vente de la parcelle ZN 339
- vente des parcelles ZN 292
- et vente de la parcelle ZN 293

APPROBATION DES CFU 2025 (COMMUNE ET EAU)

Le CFU est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, qui constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité

des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Après cette explication, Mr le Maire ayant quitté la salle, Mme ABONDANCE Monique propose le vote des Comptes Financiers Uniques pour le budget communal et le budget de l'eau.

Le conseil vote à l'unanimité les CFU de l'année 2025 lesquels sont identiques aux balances établies par les services du Trésor Public et dont le détail est repris ci-dessous :

CFU DU BUDGET COMMUNAL 2025

INVESTISSEMENT

• Dépenses :	55 672.30
• Recettes	283 697.72
Résultat excédent N	228 025.42
001-Report déficit N-1	- 178 240.40
Résultat avec report N-1	49 785.02

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	447 389.51
• Recettes	540 176.99
Résultat excédent N	92 787.48
002-Report excédent N-1	530 857.93
Résultat avec report N-1	623 645.41
RESULTAT Exercice 2025	320 812.90
RESULTAT TOTAL avec report N-1	+ 673 430.43

CFU DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

INVESTISSEMENT

• Dépenses :	62 746.58
• Recettes	65 359.57
Résultat excédent N	2 612.99
001-Report déficit N-1	- 42 353.57
Résultat avec report N-1	- 39 740.58

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	100 044.94
• Recettes	114 045.64
Résultat excédent N	14 000.70
Résultat avec report N-1	14 000.70
RESULTAT Exercice 2025	16 613.69
RESULTAT TOTAL avec report N-1	- 25 739.88

Délibération n° 2026.14 et n° 2026.15

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

- Eau et Assainissement :

Le déficit d'investissement d'un montant de 39 740.58€ est reporté en investissement.

L'affectation du résultat de fonctionnement de 2025 d'un montant de 14 000.70€ sera affecté à l'investissement.

Délibération n° 2026.16

- Communal :

L'excédent d'investissement d'un montant de 49 785.02€ est reporté en investissement.

L'affectation du résultat de fonctionnement de 2025 d'un montant de 623 645.41 € a été décidée à l'unanimité comme suit :

<i>Excédent reporté en fonctionnement</i>	<i>623 645.41 €</i>
-------------------------------------------	---------------------

Délibération n° 2026.17

VOTE DES BUDGETS 2026

Mr le Maire reprend les chapitres des budgets primitifs tels qu'ils avaient été préparés avec l'ancien conseil municipal et la Trésorerie, auquel des dépenses ont été ajoutées :

L'achat d'un ordinateur portable et son installation, l'achat de médailles d'honneur, la mise en place d'un logiciel RH (congs, arrêts maladie, formation, ...), la sollicitation d'un bureau d'étude pour la révision du PLU, la réfection de la montée du 08 juin 44, la mise en place de barrières pour empêcher l'accès au toit-terrasse du local pompier au chef-lieu, l'installation d'une détection incendie de la chaufferie et mairie, la purge de la falaise de bois bannis (route de la montagne au niveau de l'embranchement de La Chail) et l'étalement du sous-sol de l'ancienne cure.

Le conseil vote à l'unanimité :

- BP EAU ET ASSAINISSEMENT :

<i>* Section Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>135 399.58 €</i>
	<i>Recettes</i>	<i>135 399.58 €</i>
<i>* Section Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>179 918.88 €</i>
	<i>Recettes</i>	<i>179 918.88 €</i>

- BP COMMUNAL :

<i>* Section Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>229 675.00 €</i>
	<i>Recettes</i>	<i>229 675.00 €</i>
<i>* Section Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>863 699.86 €</i>
	<i>Recettes</i>	<i>1 060 345.41 €</i>

Le budget Communal est voté en suréquilibre en fonctionnement avec l'accord du Service de Gestion Comptable.

Délibération n° 2026.18

FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2026

Comme chaque année, conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification n° 1259.

Ces valeurs sont revalorisées annuellement, depuis 2018, en fonction du calcul de l'inflation.

À cela s'ajoute un taux appliqué et voté par les collectivités locales plus ou moins avantageux.

Mr le Maire informe que les bases ont déjà subi une augmentation de 0.9% cette année par l'Etat.

Mr le Maire propose que les taux pour l'année 2026 soient votés sans augmentation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2026, les taux suivants :

* Taxe d'habitation	15.09 %
* Taxe foncière bâtie	28.18 %
* Taxe foncière non bâtie	88.13 %
* Taux de Compensation Foncière des Entreprises (CFE)	26.04 %

Délibération n° 2026.19

DELEGATION DE FONCTION QUE LE MAIRE ATTRIBUE A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Pour assurer au mieux toutes les fonctions dont il a la responsabilité dans les différents domaines, le maire délègue certaines fonctions aux adjoints.

Il peut également, en complément, déléguer d'autres fonctions à d'autres conseillers municipaux.

Il s'agit de délégation de fonction (et non pas de responsabilité). Le maire reste pleinement responsable

L'attribution de ces délégations de fonctions aux conseillers municipaux relève de la seule prérogative du maire.

Il s'agit de répondre aux besoins du maire pour l'aider à remplir certaines fonctions.

Il s'agit aussi d'impliquer et de responsabiliser au mieux les conseillers dans les missions incombant à la mairie.

L'attribution de ces délégations de fonction se fait donc en concertation avec chaque conseiller municipal concerné en fonction notamment de ses expériences/compétences/connaissances dans les domaines considérés, de son engagement et de sa disponibilité.

Ainsi, en complément des délégations de fonctions déjà attribuées aux adjoints :

- **Monique ABONDANCE 1ère adjointe** : Finance (budgets, impôts, Plan Pluriannuel d'Investissement, gros projets d'investissement, achats) - Ressources humaines - Communication
- **Joël ROMANET 2ème adjoint** : Eau – Assainissement – Gestion des déchets - Voirie - P.L.U. Cadastre - Entretien des bâtiments communaux et de leurs équipements,

M. Le Maire a informé le conseil municipal de sa décision d'attribuer les délégations de fonctions suivantes après concertation avec les conseillers municipaux concernés qui avaient bien évidemment, au préalable, donné leur accord respectif :

- **Marie-Aline ROMANET** : Action Sociale, représentation du maire dans les différentes instances communautaires d'Action Sociale
- **André BARET** : Attractivité touristique , avec notamment (mais pas que) la mise en œuvre du plan d'actions d'attractivité que nous fournira le bureau d'études "Maître du Rêve" mandaté par la Préfecture, dans le cadre du programme "Village d'avenir", en lien avec la Communauté de Commune Coeur de Tarentaise, à qui la commune a délégué la compétence "tourisme" et dont le maire de Notre-Dame-du-Pré est vice-président "Culture et Tourisme
- **Alain FRAISSARD** : Forêt - Affouage - Lien avec l'ONF - Sentiers – Alpage – Lien avec les agriculteurs - Chasse

- **Pierre-Alain GOMBERT** : Sécurité - Sécurité incendie - Hygiène et sécurité du travail - Mise en œuvre et suivi des contrôles réglementaires sur les équipements communaux- Actions de formation à la prévention - Risques naturels majeurs

Les 3 premiers conseillers ont reconfirmé en séance du conseil municipal qu'ils acceptaient ces délégations de fonction. Le maire va donc publier tout prochainement les 3 arrêtés afférents.

M. Pierre-Alain GOMBERT, en séance du conseil municipal a demandé un délai de réflexion supplémentaire pour accepter (ou non) la délégation de fonction "sécurité".

FIXATION DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT REÇU UNE DELEGATION DE FONCTION

Le conseil municipal est passé au vote de la délibération relative aux montants indemnitaires que le maire propose d'attribuer à ces conseillers municipaux chargés d'une délégation de fonction :

Délégation de fonctions	Nom Prénom	Indemnités	
		Taux % indice	Montant Brut €
Conseillère municipale avec délégation de fonction Action Sociale, représentation du maire dans les différentes instances communautaires d'Action Sociale	ROMANET Marie-Aline	3,59%	147,64 €
Conseiller municipal avec délégation de fonction Sécurité - Sécurité incendie - Hygiène et sécurité du travail - Mise en œuvre et suivi des contrôles réglementaires sur les équipements communaux- Actions de formation à la prévention - Risques naturels majeurs	GOMBERT Pierre-Alain	1,22%	50 €
Conseiller municipal avec délégation de fonction Attractivité touristique , avec notamment (mais pas que) la mise en œuvre du plan d'actions d'attractivité que nous fournira le bureau d'études "Maître du Rêve" mandaté par la Préfecture, dans le cadre du programme "Village d'avenir", en lien avec la Communauté de Commune Coeur de Tarentaise, à qui la commune a délégué la compétence "tourisme" et dont le maire de Notre-Dame-du-Pré est vice-président "Culture et Tourisme	BARET André	1,22%	50 €
Conseiller municipal avec délégation de fonction Forêt - Affouage - Lien avec l'ONF - Sentiers – Alpage – Lien avec les agriculteurs - Chasse	FRAISSARD Alain	1,22%	50 €

Résultat du vote :

- Contre : 0

- Abstention : 7

Et donc Pour : 4

Seuls comptent les suffrages exprimés, (les absentions ne comptent pas), la délibération a donc recueilli 4 "pour" sur 4 exprimés. En conséquence la délibération est approuvée.

M. le Maire va publier 3 arrêtés de délégation de fonction : un pour Marie-Aline ROMANET, un pour André BARET et un pour Alain FRAISSARD. La publication de ces arrêtés autorisera alors le versement des indemnités votées.

Délibération 2026.25

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS DIFFERENTES INSTANCES

Après échange avec le SDES, il apparait que c'est le Maire qui est automatiquement membre dans cette instance, pas de délibération.

Après discussion, les délégués aux syndicats intercommunaux sont les suivants :

- ASSOCIATION FORESTIERE : Titulaire : FRAISSARD Alain
Suppléant : ABONDANCE Paul

Délibération n° 2026.20

- CNAS (Comité National d'Action Sociale) : ROMANET Marie-Aline

Délibération n° 2026.21

- AACM (Association d'Animation au Centre des Montagnes) : ROMANET Marie-Aline

Délibération n° 2026.22

ETABLISSEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES ET DESIGNATION DES MEMBRES.

Rappel : les commissions dites facultatives sont ouvertes aux seul(e)s conseillers municipaux.

Ne pas les confondre avec les commissions consultatives ouvertes à des tierces personnes (habitants, experts, ...)

Mr le Maire propose de créer les commissions communales facultatives suivantes et propose au conseil municipal d'en désigner les membres dont un vice-président (VP).

Mr. Le Maire est, de droit, président (P) de chaque commission facultative.

N°	Commissions facultatives proposées	Membres
1	Communication (Internet, Illiwap, Journal communal, Facebook, ...)	Terraz Jean-Pierre (P) Abondance Monique (VP) Baret André Romanet Marie-Aline Harquin Alix
2	Ressources humaines	Terraz Jean-Pierre (P) Abondance Monique (VP) Romanet Joel (VP) Abondance Paul Harquin Alix
3	Finances communales	Terraz Jean-Pierre (P) Abondance Monique (VP) Baret André
4	Action sociale	Terraz Jean-Pierre (P) Romanet Marie-Aline (VP) Harquin Alix
5	Urbanisme	Terraz Jean-Pierre (P) Romanet Joel (VP) Abondance Monique Abondance Paul Baret André Fraissard Alain
6	P.L.U.	Terraz Jean-Pierre (P) + Les 10 conseillers municipaux

7	Voirie - Eau – Assainissement – Gestion des déchets Sécurité et risques naturels majeurs	Terraz Jean-Pierre (P) <i>Romanet Joel (VP)</i> Abondance Paul Gombert Pierre-Alain Baret André Fraissard Alain
8	Entretien des bâtiments communaux	Terraz Jean-Pierre (P) <i>Romanet Joel (VP)</i> Abondance Monique Abondance Paul Rimboud Laetitia
9	Forêt - Affouage – Chasse – Sentiers Agriculture -Alpage - Montagne	Terraz Jean-Pierre (P) <i>Fraissard Alain (VP)</i> Romanet Joel Charriere Alain Abondance Paul Rimboud Laetitia
10	Attractivité touristique Culture - Fêtes - Animations	Terraz Jean-Pierre (P) <i>Baret André (VP)</i> Abondance Monique Romanet Joel Harquin Alix Abondance Paul Romanet Marie-Aline
11	Les projets d'investissement	Terraz Jean-Pierre <i>Abondance Monique</i> Romanet Joel Baret André Abondance Paul

Délibération n° 2026.23

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer la mission de nettoyage de locaux communaux (mairie, salles polyvalentes, WC publics) sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12.02 €, correspondant au SMIC horaire, en remplacement de Marie-Aline Romanet.

Cet emploi ne représentant que quelques heures sur l'année, il n'y a pas de nécessité de recruter un agent permanent. En raison du caractère peu fréquent des tâches à accomplir (environ 6 heures par mois), il paraît souhaitable, afin d'assurer un service décent, de recruter un agent vacataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire comme énoncé ci-dessus afin d'assurer la mission d'entretien des locaux communaux.

Délibération n°2026.24

QUESTIONS DIVERSES

Suite à de récents éboulement sur la route d'Hauteville, Mr le Maire a fait appel au service RTM (Restauration des Terrains en Montagne, intégrée à l'Office national des forêts) pour que les 3 sites suivants fassent l'objet d'une expertise/diagnostic. L'Expert RTM est intervenu dès le lendemain de la sollicitation et à adresser à Mr. Le Maire, , le jour même et le lendemain, ses rapports d'expertise.

Amorce de glissement de terrain sur le sentier de Chainaz :

- *Diagnostic RTM : pas de risque*
- *Le propriétaire de la parcelle concernée a été contacté et va retirer les 2 hêtres tombés en travers du Nantet*
- *APTV/ GEMAPI va envoyer une équipe, courant mai, pour nettoyer dégager les rives du Nantet sur tout son trajet. Opération gratuite pour la commune.*

Piste de Hauteville :

- *Diagnostic RTM : la piste peut être autorisée aux seuls piétons, avec panneau signalant le risque de chute de pierre, mais doit être interdite aux véhicules motorisés (étroitesse de la piste et vétusté des 2 ponts/passerelles.*
- *Le pont a été déblayé par 3 conseillers municipaux volontaires (Joël ROMANET, Alain FRAISSARD, André BARET) et un habitant de Hauteville.*
- *L'arrêté municipal va être modifié pour ré-autoriser le passage aux piétons et cyclistes (vélo musculaire, vélo électrique). La piste restera interdite véhicules motorisés tels que quads, voitures...*

Eperon rocheux de Bois Bannis

- *Diagnostic RTM : d'importants blocs rocheux menacent de se détacher, comme ce fut le cas en 2008 et 2020. => Nécessité urgente de procéder à des purges*
- *Prise immédiate d'un arrêté interdisant tous passages sur le tronçon concerné de la route de la montagne.*
- *La société « Les Cordistes Chablaisiens » vont intervenir dès le jeudi 23 avril pour une première intervention de purges manuelles et diagnostic complémentaire. Et si nécessaire interventions complémentaires pour purges mécanisées avec matériels hélicoptés.*

OAP Chantemerle : un point d'avancement est prévu début mai entre l'EPFL et le maire.

Projet SNCF de restauration du viaduc : la SNCF doit entreprendre, en 2032, de gros travaux de maintenance sur le viaduc qui enjambe l'Isère entre la colline de Saint-Jacques et Rochefort. Pour ce faire la SNCF devra élargir la piste qui part de La Buffette, descendant au Buisson, traverse le Nant Gelé et se poursuit au Charmont. Une réunion tripartite SNCF + Mairie de Notre-Dame-du-Pré + Mairie de Saint-Marcel s'est tenue le jeudi 16 avril. Le chemin communal devra être élargi pour permettre le passage d'engin de chantier. La SNCF va s'appuyer sur un cabinet d'assistance en maîtrise foncière pour l'acquisition des parcelles ou l'élaboration de convention de passage avec indemnité d'occupation temporaire, négociées avec les différents propriétaires des parcelles concernées.

Les gros projets d'investissement de la commune

Il s'agit d'un premier inventaire (non exhaustif) des principaux projets d'investissement de la commune.

Cet inventaire est une « donnée d'entrée » pour l'audit financier que réalisera l'AGATE, afin de nous fournir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Cet inventaire part des Plaines et va en remontant. Les coûts indiqués sont des estimations.

Il s'agira, le moment venu, et à la lumière du PPI, et notamment dans la cadre de la commission facultative afférente, de faire des choix, de prioriser, voire de renoncer à certains projets.

Dans un premier temps il nous faudra rapidement consulter des entreprises et obtenir des devis, notamment pour monter des dossiers de demandes de subvention.

Projets	Coûts estimés
Ancienne école des Plaines • Rénovation énergétique • Création de 2 logements supplémentaires	1 million €
Chapelle des Plaines • Façade • Réparation du châssis de la cloche nécessitant une nacelle	20 000 €
Route de Chantemerle	200 000 €
Chapelle Notre-Dame-des-Champs • Façade • Autres réparations	15 000 €
Petit bâtiment pour Point d'Information Touristique NDdP • Façade • Plancher • Huisserie • Electricité • ...	20 000 €
Rénovation de l'ancienne cure • Création de 2 logements au 1er étage et d'1 logement dans les combles • Création de salles de réunion au RdC	1 million €
Petit bâtiment « cave » à côté de la halle fruitière à l'alpage • Réparation d'urgence du mur voûté pour éviter que le bâtiment ne s'écroule	10 000 €
Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et fibres • Pour une première tranche	200 000 € ?
Réserve pour réparation du réseau potable vétuste en cas de fuite	100 000 €

- **Audit financier AGATE (Agence Alpine de Territoires) :** comme il se doit en début de mandat, le maire a demandé la réalisation d'un audit financier réalisé en 2 volets :
 - Analyse rétrospective (2024- 2025)
 - Analyse prospective (2026 – 2032) : avec notamment la fourniture d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, pour voir comment financièrement planifier les différents projets envisagés
- **Association des Anciens Combattants section de Notre-Dame-du-Pré :** voir lettre du maire aux habitants publiée sur Illiwap pour les encourager à adhérer à l'association (15€/an) ouverte à tous citoyens (et pas seulement les militaires et anciens militaires) motivés par le devoir mémoriel.
- **Commissions de la CCCT :** rappel aux conseillers municipaux qu'ils sont invités à s'inscrire dans les commissions communautaires mises en place à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.
- **La vérification des poteaux incendie** aura lieu courant mai/juin. Il faudra penser à organiser la pesée des poteaux par Véolia (tous les 3 ans).
- **Sentier d'interprétation CCCT :**
 - **Mai :** Repérage terrain à NDdP pour délimiter l'emplacement du mobilier + travaux à réaliser par la commune en prévision de la pose des équipements
 - --> Disponibilités CCCT: le 11/05 (matin ou après-midi) ou bien le 12/05 à 15h45
 - 10/05 – 30/05 : s'assurer que tout soit prêt avant les travaux d'EVS (débroussaillage, terrassement, déplacement des cabanes, ...)
 - **1 - 8 juin :** occupation des prés par les vaches du GAEC de Couterloz

- **8 - 19/06** : travaux par la société EVS (plots pour l'assise des cabanes et dalles béton...) - voir devis joint
 - **13 - 17/07** : livraison des panneaux (voir où les stocker)
 - **20 - 24/07** : montage et pose des panneaux informatifs et directionnels par EVS
 - Choix d'une date pour l'inauguration du sentier ?
- **Pose d'une plaque portant les devises de la République « Liberté Egalité Fraternité », comme il se doit, sur la façade de la mairie au-dessus de la porte d'entrée.**
 - **Fêtes des mères et des pères** : La commune souhaite renouveler cette année la célébration de la fête des mères et des pères, ayant été très appréciée par les habitants. Un apéritif aura lieu à 11h00 le samedi 30 mai à la salle polyvalente des Plaines. Et le dimanche 31 mai à 11h00 à la salle polyvalente du chef-lieu.
 - **Journée citoyenne** : Comme chaque année, la commune sollicite les bonnes volontés de la commune afin de participer à la journée pour l'entretien et le nettoyage des chemins proches des villages. Cette année, cette journée aura lieu le samedi 27 juin à partir de 7 heures. Une information va être diffusée.
 - **11 juillet 2026 : cérémonie de pose d'une plaque commémorative sur le monument aux morts.**
En l'honneur du sous-lieutenant Joseph-Maurice FRAISSARD, né à Notre-Dame-du-Pré le 21 janvier 1912, chevalier de la légion d'honneur pour faits exceptionnels de guerre et de résistance, militaire au 13ème et au 7ème BCA, engagé dans les batailles d'Alsace, de Norvège et de la Somme, prisonnier du Stalag XB, rapatrié, engagé dans l' AS Armée Secrète, puis les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur), mort pour la France à Sées, le 11 septembre 1944, à l'âge de 32 ans. Cette cérémonie se fera notamment en présence de délégations des 13ème et 7ème BCA.
 - **Suggestion faite par M. Paul ABONDANCE de filmer les séances de conseil municipal et de les rendre consultables en direct et en replay sur internet : réflexion à poursuivre pour en étudier l'opportunité/faisabilité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.

Le Maire
Mr TERRAZ Jean-Pierre



La secrétaire de séance
Mme ROMANET Marie-Aline

